

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont

Sainte-Énimie, le 8 août 2012

Monsieur le Préfet
Direction départementale des
territoires de la Lozère
BP 132 – 4 avenue de la gare
48005 Mende Cedex

N/Réf. : CB/AG n°2012-08-01
Dossier suivi par : Anne Gély

Objet : Dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de Prades

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 26 juin 2012, reçu le 29 juin, vous sollicitez l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont sur le complément au dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de Prades (commune de Sainte-Énimie). Je vous en remercie.

Comme vous me le rappeliez dans votre courrier, le bureau de la CLE, habilité à se prononcer pour la CLE elle-même en application de l'article 11 de ses règles de fonctionnement, s'est prononcée défavorablement au renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de Prades sur la base du dossier initial en février dernier, envisageant de se prononcer à nouveau si un complément ou un deuxième dossier était déposé à ce sujet.

Afin d'étudier les compléments d'informations fournis par le pétitionnaire et de se prononcer sur ce projet, la CLE plénière s'est réunie le 18 juillet dernier. Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de cette réunion.

Après lecture des compléments et réunion de la CLE, je vous transmets donc les remarques suivantes.

Le dossier complémentaire n'apporte aucun élément de réponse aux questions soulevées par le bureau de la CLE en début d'année, qui concernaient les points suivants :

- l'assurance de la rentabilité du projet ;
- l'assurance de la fixation d'un débit réservé cohérent avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- la connaissance des modalités de délivrance du débit du cours d'eau en cas de débit d'étiage inférieur au débit réservé ;
- la précision des mesures dans lesquelles le passage à gué pourrait être maintenu ;
- la demande d'une évaluation de l'impact du plan d'eau de Prades sur la rivière et notamment sur la production d'algues et de cyanobactéries ;

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Tarn-amont

- la proposition de solutions alternatives au projet compte tenu du classement « Grenelle » de l'ouvrage.

Compte-tenu de ces remarques, la CLE est défavorable au renouvellement de l'autorisation de la centrale hydroélectrique de Prades sur la base du dossier initial et de son complément.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Christophe Brun



**Président de la commission locale
de l'eau du SAGE Tarn-amont**

Pièce jointe :

- Compte-rendu de la réunion de la CLE du 18 juillet 2012